

# LE CRÉDIT D'IMPÔT EST DE RETOUR !



Crédit  
d'impôt



La loi de Finances n°2018-1317 - Art 182 du 28 décembre 2018 parue au Journal Officiel 2019, annonce **une prorogation d'un an du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** et apporte des modifications des conditions d'application.

## LES CONDITIONS D'APPLICATION

### • Les bénéficiaires

Les propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit d'un logement de plus de 2 ans affectés à l'habitation principale.

### • Le taux

Le crédit d'impôt est égal à **15%** du montant des matériaux, équipements, appareils et dépenses de diagnostic de performance énergétique.

### • Les produits

Les menuiseries avec un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$  et  $SW \geq 0,3$  ou  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$  et  $SW \geq 0,36$ , dans le cadre d'un **remplacement de menuiseries à simple vitrage**.

### • Les dépenses

Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses payées entre le 01/01/2005 et le 31/12/2019 pour l'acquisition de menuiseries dans la limite d'un plafond de **100 € par fenêtre**.

### • La facture

La facture doit comporter le lieu de réalisation des travaux, leur nature et leur montant, les qualifications de l'entreprise, la date de visite préalable et la mention de remplacement de parois à simple vitrage.



## A VENIR

- Un décret reste à paraître précisant **les performances exactes** des matériaux d'isolation thermiques des parois vitrées éligibles. Ces critères devraient être identiques à 2018.
- L'arrêté conjoint des Ministères de l'Énergie, du Logement et du Budget fixant **le montant du plafond des dépenses éligibles**.
- La nouvelle rédaction des articles du Code Général des Impôts : 200quater et 18 bis

**PENSEZ AUSSI À LA PROMO  
EN COURS**

voir page suivante



EN PLUS DU  
CRÉDIT D'IMPÔT ... !

15%\*



Chez AMCC, démarrez l'année  
« surclassé »

DU 7 JANVIER AU 13 FÉVRIER 2019

Bénéficiez d'une remise  
complémentaire de

15%\*\*

sur la gamme  
A70 Élégance



Profitez d'une remise de  
15%\* + 15%\*\*  
du 7 janvier au 13 février 2019 !

[www.amcc-fenêtres.fr](http://www.amcc-fenêtres.fr)

\* Selon conditions de la loi de Finances 2019 et la publication du futur décret

\*\* Hors promotions en cours et conditions «Chantier »

AM  
CC  
FENETRES PORTES

GRUPE ATRVA